



Quand doit on payer les FRAIS et les DROITS de succession ?

Par Chikop

Bonjour Madame, Monsieur,

Pourriez vous me faire savoir quelle est la date limite pour payer les FRAIS et les DROITS de succession ?

(je suis veuf et j'ai 2 enfants)

Merci pour votre réponse
Cordialement

Par yapasdequoi

Il n'y a pas de date limite... Toutefois si ce n'est pas fait dans les 6 mois du décès, il y a des intérêts de retard qui s'ajoutent.